

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

N° 913/Sec.

Astrida, le 26 avril 1951.

Monsieur l'Ingénieur,

ASTRIDA



224

Suite à votre demande d'hier, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le certificat de composition de famille peut être retiré au bureau du Comptable Territorial, contre paiement de 80,- francs.

Veuillez agréer, Monsieur l'Ingénieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

L'Administrateur de Territoire, W. ANTONISSEN,

Monsieur l'Ingénieur de COEN, Jacques
c/o MINETAÏN

à

A S T R I D A .
